

ETAT DES LIEUX AMAPs EN France

Depuis 2001, les AMAP ont connu un succès très important et une forte médiatisation. La première AMAP a été créée à Aubagne (13) en avril 2001 avec un couple de producteurs d'Ollioules(83), Daniel et Denise Vuillon, et un groupe de consommateurs.

L'essaimage des AMAP en France a été principalement réalisé par Alliance Provence de 2001 à 2005.

Le développement des AMAP a été très rapide. Il correspond à une évolution de notre société : augmentation du coût de l'énergie, crise économique, souci de protection de l'environnement et de la santé, économie sociale et solidaire, etc. Les AMAP sont le levain de la préservation de l'Agriculture Paysanne.

La charte des AMAP, document de référence des AMAP a été élaborée par Alliance Provence et le terme AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) a été déposé à l'INPI en mai 2003. Une AMAP est un lieu d'échange équitable d'un volume de production à prix garanti, en contrepartie de l'engagement à fournir des produits respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs.

Les AMAP se sont développées successivement en Provence Côte d'Azur, en Midi Pyrénées, en Ile de France, en Rhône Alpes (première région), en Aquitaine... Aujourd'hui, elles sont présentes dans toutes les régions de France. La majorité des AMAP sont situées en milieu urbain, mais nous constatons un mouvement vers les villes rurales. Les AMAP ont beaucoup diversifié leurs contrats : viande, fromage, oeufs, volaille, pain, agrume, farine, fleurs, poisson, fruits.

En février 2004, Alliance Provence en partenariat avec Alliance paysans écologistes consommateurs organise la première rencontre internationale des partenariats équitables en producteurs et consommateurs à Aubagne.

MIRAMAP, le Mouvement Inter Régional des AMAP est officiellement né le samedi 13 février 2010, après plus d'une année de concertation entre 3 régions structurées en réseau, rejointes par des AMAP de différentes régions. Le mouvement interrégional des AMAP permet de défendre leur singularité, décrite dans une charte qui revendique une agriculture pas obligatoirement certifiée bio, mais sans pesticides, sans engrais chimiques et sans organismes génétiquement modifiés (OGM).

Il y a plus de 1600 AMAP en France fin 2011 (près de 2000 aujourd'hui ?).

Cela représente plus de 66 000 familles, et près de 270 000 consommateurs, soit un chiffre d'affaire annuel estimé à 48 millions d'euros.

Il y a 38 AMAP en région Centre. Le Réseau AMAP Centre a été officiellement créé en avril 2008.

Les AMAP regroupent en moyenne autour de 50 foyers, et quelques producteurs.

Les agriculteurs ont du mal à [satisfaire](#) une demande croissante. Christine Aubry, agronome à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), a identifié en France "265 groupes prêts à [former](#) une AMAP, mais qui n'ont pas trouvé de producteurs".

Souvent, les maraîchers subissent une pression importante, qui résulte de la difficulté à assurer une gamme diversifiée de légumes, avec des conséquences sur la relation avec les consommateurs.

Les AMAP doivent [compter](#) avec une concurrence qui se développe : multiplication des magasins bio, rayons spécialisés dans les grandes surfaces. Même la SNCF s'est lancée dans la distribution de paniers... Industriels et distributeurs multiplient les références aux producteurs locaux pour [tenter](#) de [labelliser](#) l'origine de leur offre. "*Mais les magasins bio importent beaucoup de leurs produits. Certaines offres de paniers ne correspondent pas aux exigences de l'agriculture paysanne. Et les fournisseurs bio de la grande distribution sont souvent en monoproduction*".

MIRAMAP développe des outils pour développer du lien, et permettre à 2 mondes (producteurs et consommateurs) qui se sont longtemps ignorés de se comprendre. La SGP (Système Participatif de Garantie) est un des plus efficaces.

MIRAMAP a lancé une collecte de dons pour alimenter un fonds de garantie national à l'automne 2010. Pour l'instant, elle n'a pas encore permis la création d'un fonds de garantie propre aux paysans en AMAP. Mais le partenariat avec France Active et La Nef permet déjà de mobiliser des fonds de garantie existants. Ce fonds de garantie permet de garantir des prêts pour des investissements matériels de 10 000 € à 60 000€.

MIRAMAP a noué un partenariat avec : France Active, La Nef, Fondation Macif, Terre de Liens, Cigales / Garrigue, FADEAR, FNAB, Inter-AFOG, Région RA (DADR), CRESS RA, Les Amis de la Terre, FinanSol, La Revue Durable.